

Piqûres par vaccins, risques et prévention



Il y a plusieurs milliers de spécialités pharmaceutiques vétérinaires utilisées en production animale.

Antibiotiques, vaccins, hormones, anti-inflammatoires et bien d'autres spécialités dont l'objectif est d'entretenir la santé de vos animaux. Cependant, leur mauvaise utilisation et/ou l'exposition involontaire peuvent conduire à des effets délétères pour les utilisateurs notamment vous, éleveurs, ou vos salariés.

Les voies de contamination sont multiples : injection accidentelle par aiguille, inhalation d'aérosol (poudre antibiotique ou antiparasitaire) ou contact cutané (produits ajoutés dans l'aliment et/ou dans l'eau).

De loin, le risque pour la santé, le plus fréquent et surtout le mieux recensé, est celui par piqûres accidentelles avec des aiguilles.

Plusieurs études montrent l'importance et la gravité de ces blessures par piqûre.

80 % des producteurs et employés sont sujets annuellement à ces piqûres d'aiguille accidentelles.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) vient de publier en avril un rapport d'étude sur les piqûres accidentelles causées par des vaccins vétérinaires, pour toutes espèces animales de production en France, à partir des données recueillies par les centres antipoison de mai 2016 à septembre 2018.

ATTENTION : Les accidents dans les élevages de porcs arrivent en 2^{de} position après les volailles, presque 1/3 des cas et concernent principalement les salariés (44.5 %) suivi des exploitants eux-mêmes (31 %). À noter qu'en 3^{ème} position arrive des personnes venant aider (ami, retraité, famille).

Piqûres par vaccins, risques et prévention

Statut professionnel des personnes piquées accidentellement par des vaccins vétérinaires		
Statut professionnel	n	%
Salarié	89	44.7
Exploitant agricole	62	31.2
Autre statut (ami, famille, retraité)	35	17.6
Vétérinaire	9	4.5
Non renseigné	4	2.0
Total	199	100.0

Source : ANSES in La Dépêche Vétérinaire

La nature des complications consécutives à la piqûre est de deux types :

- ◇ **Risque microbiologique** par souillure entraînant une infection. Dans la majorité des cas (86,4 %), l'aiguille n'est plus stérile parce qu'elle a servi à des injections antérieures pour un ou plusieurs animaux.

Cela entraîne une antibiothérapie chez plus de trois-quarts des personnes piquées (78 %).

- ◇ **Risque chimique** lié à la composition du produit injecté notamment certains adjuvants huileux des vaccins qui entraînent des nécroses des tissus touchés.

Dans 68 % des cas, la piqûre est localisée à la main, et plus particulièrement à un doigt dans la moitié des cas avec manifestations quasi systématiques de signes inflammatoires comme douleur, rougeur et œdème. Les complications sont plus graves si une articulation ou une gaine tendineuse est atteinte.

Ces accidents surviennent dans un contexte d'accident professionnel, et environ 30 % donnent lieu à un arrêt de travail, de moins de 2 semaines pour près de 50 % des cas.

15 % nécessitent une intervention chirurgicale.

Presque 10 % présentent des complications septiques et des séquelles sont présentes aussi dans près de 10 % des cas.

Piqûres par vaccins, risques et prévention

L'intervention chirurgicale est plus fréquente (risque 6 fois plus élevé) en cas de piqûre avec un vaccin huileux que non huileux et le risque de séquelles près de 3 fois plus élevé avec parfois nécessité d'amputation d'une phalange.



Évolution d'une blessure par piqûre (Source MSA49)



Photo gauche : Ce producteur s'est accidentellement injecté au doigt un vaccin contenant un adjuvant huileux. Il ne s'est pas fait soigner immédiatement et on a dû lui amputer le doigt car l'apport de sang et l'innervation ont été endommagés par l'inflammation.

Photo droite : Injection accidentelle de vaccin. On a dû opérer la jambe pour éliminer le tissu endommagé ainsi que le vaccin et l'adjuvant.

(Source 3trois3.com)

Piqûres par vaccins, risques et prévention

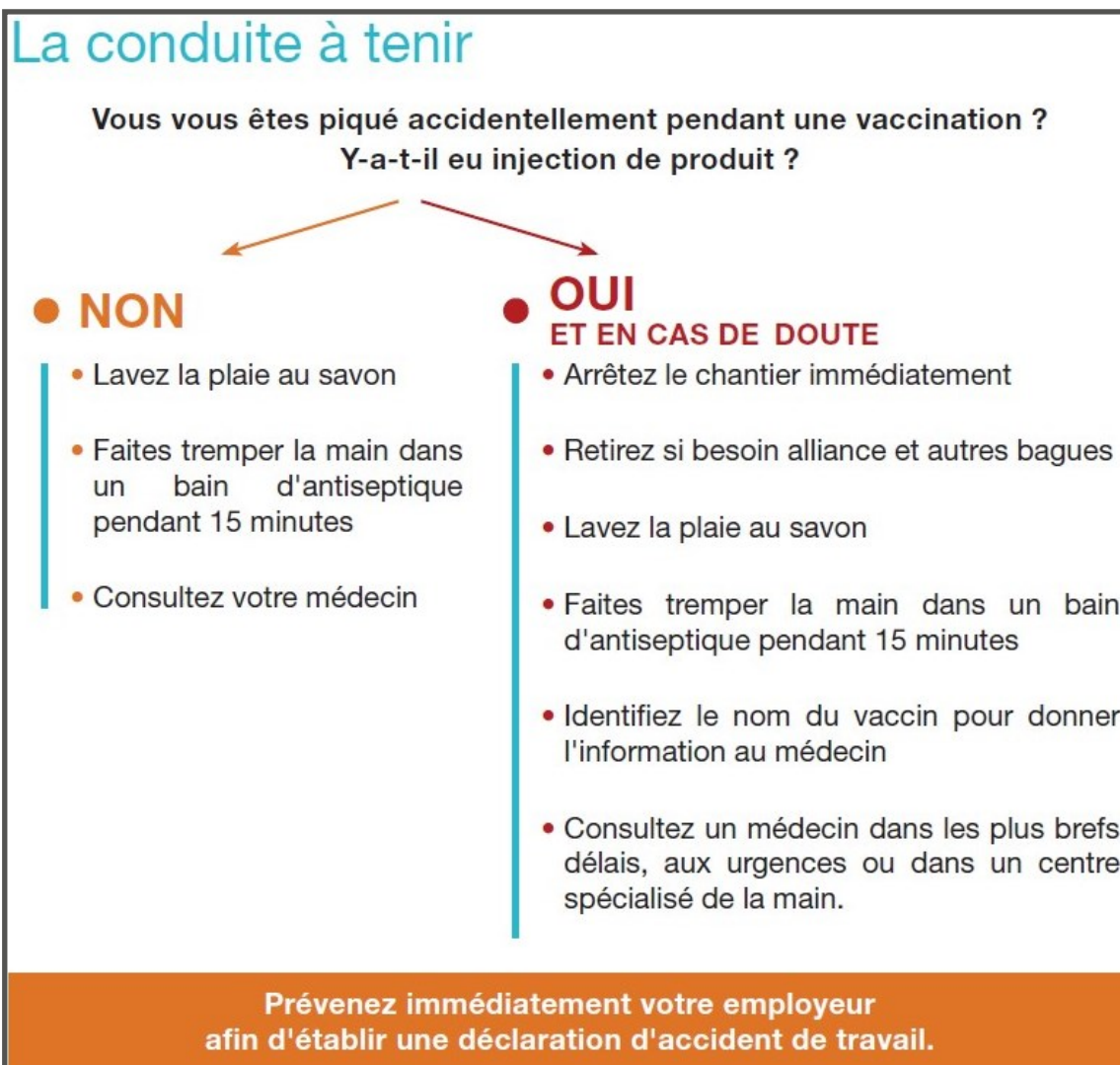
Que faire en cas de piqûre accidentelle par un vaccin vétérinaire ?

En premier lieu, faire saigner, bien laver la plaie à l'eau et au savon et désinfecter. Il est conseillé de **conserver toutes les références concernant le vaccin (nom, boîte, notice...)** et d'appeler immédiatement un **CAPTV (Centre Antipoison et de Toxicovigilance)**, ou de consulter un médecin en mentionnant les préconisations figurant sur la notice, en particulier si un gonflement apparaît au niveau d'un tendon ou d'une articulation.

Le CAPTV peut identifier les risques liés à la nature du vaccin, **s'informer de la présence d'adjuvant huileux ou pas** pour réorienter le patient vers une consultation et **assurer sa prise en charge adaptée dès les premières heures suivant la piqûre**, afin de limiter la survenue de complications.

La prescription d'une antibiothérapie est laissée à l'appréciation du médecin prenant en charge le patient.

Une fiche établie par la MSA résume la conduite à tenir en cas de piqûre accidentelle.



Piqûres par vaccins, risques et prévention

Facteurs de risque

Les piqûres accidentelles par vaccins huileux semblent les plus à risque d'autant qu'ils représentent 64 % des vaccins destinés aux porcs, environ 16 millions de doses délivrées par an (source SIMV).

Le nombre de cas déclarés ne représente donc probablement pas la réalité des accidents suite à piqûre.

Messages de prévention

L'acte vaccinal doit être programmé, organisé pour faciliter et sécuriser l'injection autant pour l'animal que pour l'homme.

Ce n'est pas une course contre la montre ou un concours de vitesse. Sur des temps d'intervention longs (supérieurs à 1 heure), la fatigue s'installe et c'est alors que les accidents peuvent survenir, ne pas hésiter à faire des pauses.

Enfin, le port de gants de protection contre les piqûres, souples et résistants à la perforation par aiguille, doit être encouragé pour éviter ces accidents et leurs complications.

Il existe des gants spécifiques de protection de la main et un groupe de travail au sein de la MSA en coordination avec les professionnels est en cours pour proposer une amélioration de ces gants.



N'hésitez pas à vous rapprocher de votre vétérinaire pour étudier avec lui les axes de progrès et l'évolution des techniques disponibles pour la réalisation en toute sécurité et sérénité de la vaccination de vos animaux.

Et n'oubliez pas, c'est votre responsabilité de chef d'exploitation qui est engagée en cas d'accident et d'un point de vue réglementaire ces opérations de vaccination doivent être indiquées sur le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).